

DOSSIER DE MARIAGE CIVIL

Mariage célébré le :		
Α	H	min
	Entre	
M :		
Mme		

- L'un des futurs époux, ou ses parents, doit avoir son domicile à Bonneuilsur-Marne ou à défaut sa résidence <u>depuis au moins 1 mois à la date de</u> <u>publication des bans</u>; (Art 74 CC)
 - La présence des 2 futurs époux est requis au dépôt du dossier;
- Un délai minimum de <u>4 semaines</u> pour les ressortissants français et <u>8 semaines</u> pour les ressortissants non français est à prévoir entre le dépôt du dossier et la date du mariage ;
 - Aucune date ne pourra être retenue si le dossier est incomplet ;
 - Les documents originaux doivent être présentés



LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

	FUTUR (E) EPOUX (SE)	FUTUR (E) EPOUX (SE)
La Copie intégrale d'acte de naissance ou extrait avec filiation : à demander dans la commune du lieu de naissance. OU si né (e) a l'étranger au service central d'Etat civil OU si réfugié s'adresser à l'OFPRA L'extrait d'acte de naissance avec filiation doit être daté de moins de 3 mois à la date de dépôt du dossier.		
 ♥ Vous êtes ressortissant étranger (document à récupérer à votre consulat - Originaux obligatoire datant de moins de 6 mois) - Acte de naissance copie intégrale - Certificat de coutume - Certificat de Célibat ou de non remariage 		
(L'officier de l'état civil se réserve la possibilité de demander des pièces complémentaires au vu du dossier)		
2 justificatifs directs de domicile ou de résidence sur lesquels figurent les nom et prénom de chaque futur époux (se), daté de moins de 3 mois et de plus d'un mois uniquement parmi la liste des documents valables suivants : □ Relevé des charges de copropriété □ Quittance de loyer (ces documents doivent émaner d'un organisme officiel) □ Facture d'électricité ou de gaz (les attestations ne sont pas admises) □ Facture de téléphone fixe ou d'abonnement à internet □ Avis de taxe d'habitation ou taxe foncière		
Attestation sur l'honneur de non mariage ou de non remariage et de domicile		
Pièces d'identités		
Liste des Témoins (Fournir pour chacun la copie d'une pièce d'identité recto/verso) 2 témoins majeurs pour la cérémonie (4 au maximum) maîtrisant la langue française		
Formulaire de Renseignement		



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

☐ Vous souhaitez vous marier dans la ville de domicile ou de résidence de l'un de vos parents, fournir en plus de vos deux justificatifs de domicile (cf. listes ci-dessus), les documents suivants :		
 ☼ 1 justificatif de domicile direct <u>daté de moins de 3 mois et de plus d'un mois</u> au nom du ou des parents domicilié(s) ou résidant à Bonneuil-sur-Marne (cf. liste ci-dessus). ☼ La pièce d'identité du parent ou des parents. 		
□ Vous êtes hébergé(e) :		
□ Attestation de l'hébergeant datée et signée + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant, □ 1 justificatif de domicile directs de l'hébergeant daté de moins de 3 mois et de plus d'un mois (cf. liste ci-dessus), □ 2 justificatifs personnels de l'hébergé(e) datés de moins de 3 mois et de plus d'un mois les documents valables sont : □ Avis d'imposition ou de non-imposition □ Bulletin de Salaire □ Attestation pôle emploi, Caisse d'allocation familiale		
□ Pour les divorces :		
☐ Pour les ressortissants français : mention du l'acte de naissance		
☐ Pour les ressortissants étrangers ou les divorces prononcés à l'étranger : Produire l'original du jugement de divorce et l'acte de mariage avec la mention de divorce.		
☐ Pour les veufs ou les veuves : copie intégrale d'acte de décès du conjoint.		
☐ En cas de contrat de mariage : un certificat du notaire (à remettre au plus tard 15 jours avant la célébration).		
☐ Livret de famille : si les futurs époux ont un ou des enfants en commun.		
☐ Si l'un des futurs ne maîtrise pas la langue française, prévoir un traducteur pour la cérémonie. (cf. liste disponible au service état civil)		
<u>A NOTER</u>		
Nous vous recommandons de déposer votre dossier de mariage auprès de la Mairie, avant d'effectuer d'autres démarches telles que la location de salles, le photographe		
L'officier de l'état civil se réserve la possibilité de demander des pièces complémentaires au vu du dossier.		

L'audition des futurs époux peut également être demandée par l'officier de l'état civil, sauf en cas d'impossibilité ou s'il apparaît, au vu des pièces du dossier que cette audition n'est

pas nécessaire (article 63 du code civil)



■ RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'EPOUX(SE)

Prénom(s)			
Né(e) à		le	
Dept ou Pays			
Profession			
Domicilié(e) à			
Situation matrimon	iale* : célibataire -	– divorcé(e)– veuf(ve) - pacsé(e) (* rayer les	s mentions inutiles)
N° de téléphone		Courriel	
fils	/	fille	de
			…Décédé(e) □
Profession			
Domicilié(e) à			
Et de			Décédé(e) 🗖
Profession			
Domicilié(e) à			
		ATIFS À L'EPOUX(SE)	
Né(e) à		le	
Dept ou Pays			
Profession			
Domicilié(e) à			
Situation matrimon	iale* : célibataire ·	– divorcé(e)– veuf(ve) - pacsé(e) (* rayer les	s mentions inutiles)
N° de téléphone		Courriel	
fils	/	fille	de
			…Décédé(e) □
Profession			
Domicilié(e) à			
Et de			Décédé(e) 🗖
Profession			
		e d'Estienne d'Orves	

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES RELATIFS AUX FUTURS ÉPOUX ET A LA CÉRÉMONIE DE MARIAGE

•	CONTRAT DE I	MARIAGE :			
	Oui		NON		
Si oui	, ce contrat a été re	çu le	par Maîtı	re	
notai	re à (ville, départen	nent)			
a not	er : fournir l'attesta	tion notariale au plus	tard 10 jours avant	le mariage.	
•	MARIAGE RE	LIGIEUX :		 ECHANGE I 	DES ALLIANCES :
	□ oui	☐ NON		☐ oui	☐ NON
•	DATES SOUH	AITÉES POUR LA C	ÉRÉMONIE :		
Le :			ou le :		
•	NOMBRE D'II	NVITES PRÉVUS : .			
	<u>oter</u> : pour des 00 invités	raisons de sécu	ırité, la salle d	es mariages ne pe	ut pas accueillir plus
•	PUBLICATION	DANS LE BULLETI	IN MUNICIPAL :		
	□ oui		ON		
A not	<u>er</u> : en cas d'accor	d, demander le forr	nulaire d'autorisa	tion de publication	
•	NOMBRE D'E	NFANT(S) COMM	JN(S) :		
<u>A no</u>	oter : présenter le	e livret de famille po	our destruction.		
•	FUTUR DOMI	CILE CONJUGAL P	REVU :		
Comi	mune :		Dépar	tement :	
Adre	sse :				
•	INTERPRÈTE A	PRÉVOIR POUR L	.A CÉRÉMONIE		
О	uı (NON			
échar	nges des consenten				l, interpellation des époux, nsion de la langue française
		e les renseignements c nos témoins 15 min			à respecter les horaires de
		tur(e)s époux(ses) :			

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la création de l'acte de mariage. Les destinataires des données sont : la Mairie de Bonneuil-sur-Marne et le Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Créteil (Val-de-Marne)

Depuis la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Mairie de Bonneuil-sur-Marne.



ANNEXE 2 ATTESTATION SUR L'HONNEUR NON MARIAGE – NON REMARIAGE - DOMICILE

(Article 433-20 du code pénal et 544 et suivants de l'IGREC et Article 171-9 du Code civil) Je soussigné(e) (Nom en majuscule et Prénom(s)) Né(e) le...... à...... à..... Département ou pays **ATTESTE SUR L'HONNEUR ETRE :** Célibataire □ Divorcé(e) : Divorcé de : (Nom en majuscule et Prénom(s)) Depuis le : ☐ Veuf (ve): Depuis le: **POUR LES PERSONNES DE NATIONALITÉ ETRANGÈRE :** Atteste sur l'honneur ne pas être marié(e) dans mon pays d'origine. □ Être domicilié(e) à :..... (Adresse complète) Depuis le : J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus, J'atteste que j'aviserai le service Etat Civil et la mise à jour de mon acte de naissance si avant la célébration du mariage, mon état civil était modifié. Fait à :

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 441-7 du code pénal : « est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou certificat faisant état de fait matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère, de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

Signature:

Le:.....

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoire Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la création de l'acte de mariage. Les destinataires des données sont : la Mairie de Bonneuil-sur-Marne et le Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Créteil (Val-de-Marne)

Depuis la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Mairie de Bonneuil-sur-Marne.



ANNEXE 2 ATTESTATION SUR L'HONNEUR NON MARIAGE – NON REMARIAGE - DOMICILE

(Article 433-20 du code pénal et 544 et suivants de l'IGREC et Article 171-9 du Code civil)

Je soussigné(e)	
(Nom en majuscule et Prénom(s))	
Né(e) le à	
Département ou pays	
ATTESTE SUR L'HONNEUR ET	'RE :
☐ Célibataire ☐ Divorcé(e) : Divorcé de :(Nom en majuscule et Pré Depuis le :	enom(s))
□ Veuf (ve) : Depuis le :	
POUR LES PERSONNES DE NATIONALITÉ ETRANGÈRE :	
Atteste sur l'honneur ne pas être marié(e) dans mon	pays d'origine.
Depuis le :	
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci- J'atteste que j'aviserai le service Etat Civil et la mise à jour avant la célébration du mariage, mon état civil était modifié	dessus, de mon acte de naissance si
Fait à :	
Le:	<u>Signature</u> :

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 441-7 du code pénal : « est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou certificat faisant état de fait matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère, de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoire Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la création de l'acte de mariage. Les destinataires des données sont : la Mairie de Bonneuil-sur-Marne et le Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Créteil (Val-de-Marne)

Depuis la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Mairie de Bonneuil-sur-Marne.



1er Témoin (Obligatoire - Articles 92 de l'IGREC, 37 et 75 du Code Civil)

NOM	Prénoms	
Profession	n° Tel portable :	
Adresse		
2^{ème} Témoin (Obligatoire - A	rticles 92 de l'IGREC, 37 et 75 du Code Civil)	
NOM	Prénoms	
Profession	n° Tel portable :	
Adresse		
3 ^{ème} Témoin (facultatif)		
NOM	Prénoms	
Profession	n° Tel portable :	
Adresse		
4 ^{ème} Témoin (facultatif)		
NOM	Prénoms	
Profession	n° Tel portable :	
Adresse		•••••
RÉFÉRENT / MAÎTRE DE CEREI	MONIE (Obligatoire dès 20 invités)	
NOM	Prénoms	
n° Tel portable :	Adresse	

A Noter : Ce document doit être remis avec la photocopie de la Pièce d'identité

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la création de l'acte de mariage. Les destinataires des données sont : la Mairie de Bonneuil-sur-Marne et le Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Créteil (Val-de-Marne)
Depuis la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Mairie de Bonneuil-sur-Marne.



ANNEXE 4 **CALENDRIER DE DÉPÔT 2025**

Date de mariage	Dernier délais de dépôt futurs époux Bonneuillois	Dernier délais de dépôt futurs époux non- Bonneuillois
Du 06/01/2025 au 11/01/2025	le 25/11/2024	le 28/10/2024
Du 13/01/2025 au 18/01/2025	le 02/12/2024	le 04/11/2024
Du 20/01/2025 au 25/01/2025	Le 09/12/2024	Le 11/11/2024
Du 27/01/2025 au 01/02/2025	Le 16/12/2024	Le 18/11/2024
Du 03/02 au 08/02/2025	Le 23/12/2024	Le 25/11/2024
Du 10/02/2025 au 15/02/2025	Le 30/12/2024	Le 02/12/2024
Du 17/02/2025 au 22/02/2025	Le 06/01/2025	Le 09/12/2024
Du 24/02/2025 au 01/03/2025	Le 13/01/2025	Le 16/12/2024
Du 03/03/2025 au 08/03/2025	Le 20/01/2025	Le 23/12/2024
Du 10/03/2025 au 15/03/2025	Le 27/01/2025	Le 30/12/2024
Du 17/03/2025 au 22/03/2025	Le 03/02/2025	Le 06/01/2025
Du 24/03/2025 au 29/03/2025	Le 10/02/2025	Le 13/01/2025
Du 31/03/2025 au 05/04/2025	Le 17/02/2025	Le 20/01/2025
Du 07/04/2025 au 12/04/2025	Le 24/02/2025	Le 27/01/2025
Du 14/04/2025 au 19/04/2025	Le 03/03/2025	Le 03/02/2025
Du 22/04/2025 au 26/04/2025	Le 10/03/2025	Le 10/02/2025
Du 28/04/2025 au 03/05/2025	Le 17/03/2025	Le 17/02/2025
Du 05/05/2025 au 10/05/2025	Le 24/03/2025	Le 24/02/2025
Du 12/05/2025 au 17/05/2025	Le 31/03/2025	Le 03/03/2025
Du 19/05/2025 au 24/05/2025	Le 07/04/2025	Le 10/03/2025
Du 26/05/2025 au 31/05/2025	Le 14/04/2025	Le 17/03/2025
Du 02/06/2025 au 07/06/2025	Le 21/04/2025	Le 24/03/2025
Du 10/06/2025 au 14/06/2025	Le 28/04/2025	Le 31/03/2025
Du 16/06/2025 au 21/06/2025	Le 05/05/2025	Le 07/04/2025
Du 23/06/2025 au 28/06/2025	Le 12/05/2025	Le 14/04/2025
Du 30/06/2025 au 05/07/2025	Le 19/05/2025	Le 21/04/2025
Du 07/07/2025 au 12/07/2025	Le 26/05/2025	Le 28/04/2025



Date de mariage	Dernier délais de dépôt futurs époux Bonneuillois	Dernier délais de dépôt futurs époux non- Bonneuillois
Du 15/07/2025 au 19/07/2025	le 02/06/2025	le 05/05/2025
Du 21/07/2025 au 26/07/2025	le 09/06/20254	le 12/05/2025
Du 28/07/2025 au 02/08/2025	Le 16/06/2025	Le 19/05/2025
Du 04/08/2025 au 09/08/2025	Le 23/06/2025	Le 26/05/2025
Du 11/08/2025 au 16/08/2025	Le 30/06/2025	le 02/06/2025
Du 18/08/2025 au 23/08/2025	Le 07/07/2025	le 09/06/20254
Du 25/08/2025 au 30/08/2025	Le 12/07/2025	Le 16/06/2025
Du 26/08/2025 au 31/08/2025	Le 21/07/2025	Le 23/06/2025
Du 01/09/2025 au 06/09/2025	Le 28/07/2025	Le 30/06/2025
Du 08/09/2025 au 13/09/2025	Le 04/08/2025	Le 07/07/2025
Du 15/09/2025 au 20/09/2025	Le 11/08/2025	Le 12/07/2025
Du 22/09/2025 au 27/09/2023	Le 18/08/2025	Le 21/07/2025
Du 29/09/2025 au 04/10/2025	Le 25/08/2025	Le 28/07/2025
Du 06/10/2025 au 11/10/2025	Le 01/09/2025	Le 04/08/2025
Du 13/10/2025 au 18/10/2025	Le 08/09/2025	Le 11/08/2025
Du 20/10/2025 au 25/10/2025	Le 15/09/2025	Le 18/08/2025
Du 27/10/2025 au 01/11/2025	Le 22/09/2025	Le 25/08/2025
Du 03/11/2025 au 08/111/2025	Le 29/09/2025	Le 01/09/2025
Du 10/11/2025 au 15/11/2025	Le 06/10/2025	Le 08/09/2025
Du 17/11/2025 au 22/11/2025	Le 13/10/2025	Le 15/09/2025
Du 24/11/2025 au 29/11/2025	Le 20/10/2025	Le 22/09/2025
Du 01/12/2025 au 06/12/2025	Le 27/10/2025	Le 29/09/2025
Du 08/12/2025 au 13/12/2025	Le 03/11/2025	Le 06/10/2025
Du 15/12/2025 au 20/12/2025	Le 10/11/2025	Le 13/10/2025
Du 22/12/2025 au 27/12/2025	Le 17/11/2025	Le 20/10/2025
Du 29/12/2025 au 04/01/2026	Le 24/11/2025	Le 27/10/2025
Du 05/01/2026 au 10/01/2026	Le 01/12/2025	Le 03/11/2025